



INSPIRER, FORMER, ACCOMPAGNER

Soutenir l'engagement bénévole au sein des associations sportives

REGLEMENT DE CANDIDATURE

Phase locale Promotion Hauts-de-France 2026





LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sont autorisées à déposer une candidature les personnes qui ont entre 16 et 35 ans (40 ans pour les personnes en situation de handicap) et intègrent l'une de ces catégories :

1. pouvant revendiquer :

- a. une fonction bénévole, élective ou non, au sein d'une association sportive fédérée affiliée à une fédération membre du CNOSF ;
- b. ou une fonction d'arbitre/officiel ;
- c. ou être inscrit sur une liste SHN (Elite/Senior/Relève/Reconversion), de collectifs nationaux, ou espoirs, à la date de la candidature ou dans l'une des 3 années précédant la candidature ;
- d. ou une licence de pratiquant au sein d'une association sportive fédérée affiliée à une fédération membre du CNOSF.

2. qui exercent une fonction bénévole élective (et/ou dirigeante) au sein :

- a. d'une association reconnue d'utilité publique ou affiliée à un réseau associatif reconnu d'utilité publique,
- b. Ou d'une coordination ou tête de réseau associative hors mouvement sportif

3. qui ont débuté et/ou conclu un Service Civique (SC), un Corps Européen de Solidarité ou un Service Civique d'un pays de l'Union Européenne, un Volontariat de Solidarité Internationale (VSI), ou un volontariat international en administration ou entreprise entre le 1er janvier de l'année N-1 et le 31 décembre de l'année N-1



LES PRESCRIPTEURS

Afin de favoriser les entrées et sorties dites positives du dispositif, le candidat peut être soutenue par un prescripteur, garant de son parcours d'engagement.

Les prescripteurs identifiés sont les suivants :

Pour la première catégorie de public visé par le dispositif (cf. Condition d'inscription) :

- un club affilié à une fédération membre du CROS ou d'un CDOS du territoire dans la limite de 2 candidats par promotion et par prescripteur ;
- un comité départemental ou une ligue affiliée au CROS ou au CDOS du territoire dans la limite de 2 candidats par promotion et par prescripteur.

Pour la deuxième catégorie de public visé par le dispositif (cf. Condition d'inscription) :

- Les associations étudiantes, le réseau des juniors associations, toutes coordinations associatives reconnues d'utilité publique et/ou représentatives de son secteur, association d'insertion par et dans le sport, des collectivités ou associations de collectivités partenaires du CROS ou du CDOS dans la limite de 2 candidats par promotion et par prescripteur.

Pour la troisième catégorie de public visé par le dispositif (cf. Condition d'inscription) :

- Les prescripteurs seront les mêmes que pour les deux premières catégories

Pour les prescripteurs présentant des candidats relevant de plusieurs catégories de public, la limite de candidats est portée à 3 par promotion et prescripteur.



LA PROCEDURE DE CANDIDATURE

Le formulaire est organisé autour de plusieurs questions – réponses et la demande d’ajout de pièces jointes attestant du soutien de la candidature par le-dit prescripteur.

Le dossier de candidature se composera :

① d’un formulaire de candidature à remplir par le candidat ou le prescripteur ou un binôme candidat – prescripteur. Le temps de remplissage prévisionnel est estimé à 15 minutes. Préalablement au remplissage du formulaire, le candidat ou le prescripteur devra se munir de :

- d’éléments de civilité (carte d’identité, passeport...)
- de tous documents permettant d’attester des conditions d’inscription

② EVENTUELLEMENT : d’un document de soutien de la candidature, apportée par l’organisme prescripteur

Les candidatures sont à soumettre par l’intermédiaire du [formulaire suivant](#), avant le 19 décembre 2025, à 23h59.

Une participation financière de 100 € (ou chèque de caution de 100 €) sera demandée aux participants après validation de leur candidature.

Un comité de sélection sera institué et arrêtera la liste des candidatures admises pour cette promotion 2026 :

- Jeudi 22 janvier 2026 : annonce des candidats retenus
- **Jeudi 29 janvier 2026 à 13h00 : réunion de présentation de la formation en visioconférence**

Règlement de candidature I Phase locale
Promotion Hauts-de-France 2026



Calendrier prévisionnel des temps de formation en présentiel :

Rassemblement n°1 : vendredi 13 février et samedi 14 février 2026 dans l'Aisne

Rassemblement n°2 : vendredi 10 avril et samedi 11 avril 2026 dans le Pas-de-Calais

Rassemblement n°3 : vendredi 3 juillet et samedi 4 juillet 2026 dans la Somme

Rassemblement n°4 : vendredi 16 octobre et samedi 17 octobre 2026 dans l'Oise

Rassemblement n°5 : vendredi 18 décembre et samedi 19 décembre 2026 dans le Nord